

Guide DPR 2 PHYTOS

DIAGNOSTIC DES PARCELLES
A RISQUE DE TRANSFERT



GUIDE METHODOLOGIQUE

Diagnostic des
Parcelles à Risque de
transfert des
produits
phytosanitaires

DPR 2 Phytos



1. Grilles d'analyse terrain

1.1 Documents à préparer au bureau pour aller sur le terrain

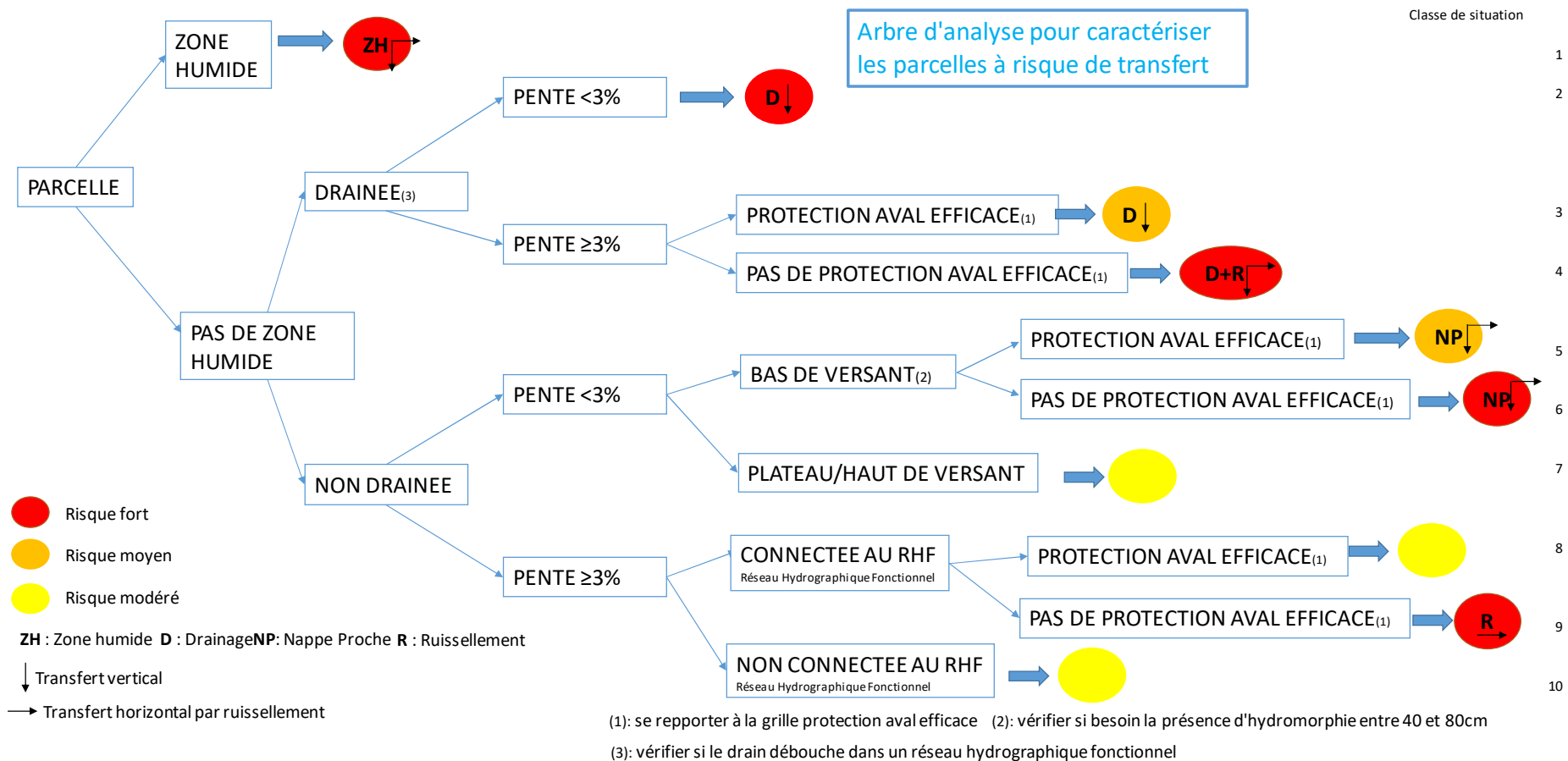
- **Données cartographiques nécessaires à l'impression des cartes terrain :**
 - Les îlots PAC (convention avec la DDTM ou PAC graphique de l'agriculteur)
 - Les inventaires zones humides (à télécharger sur Géobretagne)
 - Les zones humides potentielles (à télécharger sur Géobretagne)
 - La carte des pentes et orientations (option)

- **Cartes à imprimer (en A3) :**
 - Les îlots de l'exploitation sur fond orthophoto + les zones humides + la zone humide potentielle
 - Les îlots de l'exploitation sur fond IGN

- **Documents à imprimer :**
 - Les feuilles de saisie des données terrain
 - Le questionnaire d'enquête des pratiques agricoles

Matériel pour le terrain : Clinomètre, double décimètre, tarière

1.2 Arbre d'analyse pour caractériser les parcelles à risque de transfert



2. Grille « protection efficace »

Une protection aval efficace est un élément du paysage qui freine le ruissellement en bas de parcelle. Elle limite le transfert direct des polluants de la parcelle au réseau hydrographique.

La protection doit être **permanente ET continue**.

Le type et le dimensionnement de la protection est fonction des caractéristiques de la parcelle (longueur de pente, % de pente et distance au réseau hydrographique circulant) selon les tableaux ci-dessous :

		Distance au réseau hydrographique fonctionnel					
		> 200 m		20 à 200 m		< 20 m	
		<5%	≥5%	<5%	≥5%	<5%	≥5%
Longueur de pente	< 50 m	0	0	0	1	1	2
	50 à 150 m	0	0	1	2	2	3
	150 à 250 m	0	1	2	3	3	4
	250 m à 350 m	1	2	3	4	4	5
	> 350 m	2	3	4	5	5	5

Pentes de plus de **250m**,
encouragement à redécouper la parcelle

Diagnostic et Préconisations d'aménagement	
0	Protection aval non nécessaire
1	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 5 m*
2	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 10 m*
3	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 20 m*
4	Redécouper la parcelle
	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 30 m*
5	Redécouper la parcelle

Préconisation d'une protection à l'**amont** de la parcelle: une priorité contre le processus d'érosion!

Si le versant continue à l'amont de la parcelle, une préconisation d'aménagement à l'amont de la parcelle est recommandée. La parcelle est alors classée en risque moyen :



Classe de situation 11

3. Questionnaire sur les pratiques agricoles

Ce questionnaire propose de faire le point sur les pratiques qui permettent de limiter les ruissellements et d'adapter l'usage des produits phytosanitaires sur les parcelles à risque de transfert. Ces pratiques ne se substituent pas à l'aménagement de barrières physiques au ruissellement qui sont des solutions pérennes. L'objectif est de repérer l'intérêt de l'agriculteur pour mettre en œuvre certaines pratiques et de lui proposer un accompagnement.

Exploitant/société :

N° PACAGE :

Adresse :

Portable :

1. Travail du sol

- a) Est-ce que vous pratiquez le non labour pour les cultures de printemps ? oui non
Le non retournement du sol au printemps réduit le ruissellement et l'érosion s'il conduit à une forte présence de résidus en surface issus du précédent cultural. Ces résidus protègent le sol contre la battance et préservent une surface rugueuse et poreuse.
Si non, pourquoi ?

.....
.....

Seriez-vous intéressés par la technique ? oui non

.....
.....

- b) Combien de passage d'outils animés pour la préparation du lit de semence selon les cultures ?

Culture ou inter-culture				
Nombre de passages				

Si vous réalisez plus d'un passage d'outil animé pour la préparation du lit de semence, pourquoi ?

.....
.....

Est-il envisageable de diminuer le nombre de passage ? oui non la vitesse de rotation? oui non

.....
.....

2. Pratiques limitant la création de chemin préférentiel pour l'écoulement de l'eau

- a) Est-ce que vous semez en combiné? oui non
Si non, sur quelles cultures ?
Si non, le semoir est-il équipé d'effaceurs de traces de roues (tracteurs et semoirs)? oui non
Si non, seriez-vous intéressés pour l'équiper ? oui non

.....
.....

- b) Est-ce que vous semez à la volée des cultures habituellement semées en rang (par ex le maïs) ? oui non
Quelles cultures?
Si non, seriez-vous intéressés par la technique ? oui non

.....
.....

- c) Est-ce que vous cultivez du maïs sous plastique? oui non
Si oui, êtes-vous prêts à ne pas le pratiquer sur les parcelles à fort risque de ruissellement ? oui non

.....
.....

- d) Est-ce que vos tracteurs sont équipés de pneus basse pression ? oui non
de roues jumelées ? oui non
Si non, pourquoi ?

.....
.....
Serez-vous intéressés par la technique ? oui non
.....
.....

3. Protection des cultures

- a) Qui décide de la stratégie de désherbage (choix du produit et de la dose) ?

.....
Si les choix sont délégués à un technicien, souhaitez-vous gagner en autonomie ? oui non
.....

- b) Est-ce que vous réalisez des traitements localisés sur le rang ? oui non

Si oui, quelles cultures ?.....
 En prélevée En post levée

Si non, pourquoi ?

.....
.....
Serez-vous intéressés par la technique ? oui non
.....
.....

- c) Est-ce que vous utilisez des techniques de désherbage mécanique (houe rotative, bineuse, herse étrille)?

Culture				
Outils, nombre de passages				

Si non, pourquoi ?

.....
Serez-vous intéressés par la technique ? oui non
.....

- d) Etes-vous engagés dans une MAE ? oui non Lesquelles ?.....

Etes-vous intéressés ? oui non

Etes-vous intéressés pour un accompagnement à la réduction de dose ?

oui non

.....
.....

- e) Il est conseillé de ne pas traiter avant une prévision de pluie pour éviter de fortes contaminations des cours d'eau. Est-ce que vous considérez ce paramètre avant de déclencher vos traitements ? oui non

.....

4. Gestion de l'inter culture

- a) Suivant les inter cultures, réalisez-vous des déchaumages chimiques ? oui non

Pour quelles inter cultures ?.....

Détruisez-vous chimiquement les prairies ? oui non

- b) Si oui, seriez-vous prêts à incorporer les résidus par un travail du sol quelques jours après un traitement au glyphosate ?

3 à 7 jours après traitement oui non

4. Préconisations de pratiques sur les parcelles à risque de transfert (fort et moyen)

Parcelles à risque fort

Et parcelles à risque moyen

Mesures phares

Conseils en terme d'usage des produits phytosanitaires

Pratiques conseillées sur les parcelles à risque de transfert (fort et moyen)	
Culture	Désherbage mécanique
	Gpe 1 ou 2 + Non labour sans destruction chimique du couvert (Culture de printemps ET en parcelle de Ruissellement)
	Gpe 1 ou 2 + effaces traces (Culture de printemps ET en parcelle de Ruissellement)
	Gpe 1 ou 2 + Traitement localisé sur le rang + désherbage mécanique de l'inter-rang
	Gpe 1 ou 2 + Réduction de dose de 50% IFT culture régional (1)
	Groupe 1
	Absence de culture sous plastique
Interculture	Incorporation après traitement: - 3 à 5 jours sur annuelles - 5 à 7 jours sur prairies (vivaces)
	Déchaumage mécanique

(1) L'agriculteur peut utiliser des produits de groupe 2, si sa stratégie de désherbage sur la culture concernée permet d'atteindre un IFT inférieur à 50% de l'IFT régional de la culture.

Attention ! L'application de ces préconisations peut être modifiée

- Localement dans le cadre d'arrêtés préfectoraux ou des chartes phytosanitaires engagées sur certains bassins versants.

Parcelles à risque de ruissellement

Mesures complémentaires

Pratiques limitant le ruissellement

Bonnes pratiques contre le ruissellement	
Travail du sol	Réduire à 1 passage d'outils animés pour préparer le lit de semence
	Réduire la vitesse des outils animés
	Non Labour, Semi direct
	Fragmenter la croûte de battance: passage de houe rotative, bineuse, herse étrille
	Semi à la volée des cultures sarclées
Couvert et résidus	Couverts hivernaux (dates d'implantation précoces)
	Rotation avec prairies
	Conservation des résidus de récolte en surface (au moins 50%)
Tassement	Utiliser des pneus basse pression ou roues jumelées
	Limiter les passages d'engins lourds en conditions humides (épandeur, ensileuse)